

## PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU Laurette CHARRIER, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE,.

Absents excusés : Bernadette DENIS qui donne pouvoir à Cédric GESTRAUD, Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Denis THIBAUT, Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

### Délibérations :

- ↳ Vote des Comptes Financiers Uniques : tourisme et commune.
- ↳ Affectation des résultats.
- ↳ Demande de participation de la mairie de Damvix.
- ↳ Vote des Budgets Primitifs : tourisme et commune.
- ↳ Déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 4 venelle de l'ancienne douane ».
- ↳ Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail.

### Informations diverses :

- Le point sur l'avancement du RPI Maillé-Maillezais-Damvix.
- Le point sur le patrimoine communal.
- Bilan de la commission « Tourisme ».
- Bilan de la commission « Enfance-Jeunesse ».
- Bilan de la commission « Culture-Patrimoine ».

### Questions diverses.

Mr Roger PRAILE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025.

## 1) Délibérations à prendre :

### ➤ Budget Tourisme : Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2024 :

Après présentation des opérations comptables de l'année 2024, Mr Denis THIBAUT est nommé Président. Mr le Maire ayant quitté la séance, les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 11 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	69 365.80 €	Dépenses d'investissement :	25 595.81 €
Recettes de fonctionnement :	112 381.04 €	Recettes d'investissement :	28 328.29 €
Résultat de fonctionnement :	<u>43 015.24 €</u>	Résultat d'investissement :	5 732.48 €

**Résultat de clôture : 48 747.72 €**

### ➤ Budget communal : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2024 :

Après présentation des opérations comptables de l'année 2024, Mr Denis THIBAUT est nommé Président. Mr le Maire ayant quitté la séance, les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 11 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	691 145.26 €	Dépenses d'investissement :	330 588.61 €
Recettes de fonctionnement :	897 264.65 €	Recettes d'investissement :	356 911.70 €
Résultat de fonctionnement :	<u>200 119.39 €</u>	Résultat d'investissement :	26 323.09 €

**Résultat de clôture : 226 442.48 €**

### ➤ Affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement de 2024 sera affecté comme suit dans le BP 2025 :

- 63 413.91 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 136 705.48 au compte 002 (recette de fonctionnement).

➤ **Demande de participation de la mairie de Damvix :**

Mr le Maire expose la demande de la municipalité de Damvix qui sollicite une participation financière des communes voisines afin d'atténuer les frais de recrutement d'un médecin territorial pour le centre municipal de santé de Damvix. La somme demandée étant de 4.78 € par habitant, le montant de la participation s'élève à 3 618.46 €.

Des interrogations subviennent au sujet d'éventuelles autres demandes, notamment lors du remplacement du médecin actuel de Maillezais, mais aussi sur la participation de la communauté de communes qui finance d'autres cabinets médicaux sur le territoire.

Il est ajouté que la présence d'un médecin a un impact positif sur la population mais aussi sur les autres professions médicales qui se trouvent à proximité (pharmacien, infirmières, kinés, ...).

Le conseil municipal décide de procéder à un vote à bulletins secrets. A la question suivante : « Pour participer financièrement aux frais d'installation d'un médecin salarié au cabinet médical de santé de Damvix » :

Le conseil municipal, avec 12 votants s'exprime comme suit : 7 oui ; 3 non ; 2 blancs.

➤ **Budget Tourisme : vote du Budget Primitif 2025 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP « tourisme » comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	99 589.24 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	22 325.00 €

➤ **Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2025 :**

Le conseil municipal adopte avec 1 abstention et 11 voix POUR, le BP communal comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	909 516.00 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	636 156.00 €

➤ **Taxes communales 2025 :**

Mr le Maire fait savoir qu'un avis défavorable a été émis par la Préfecture à la suite de la baisse de la taxe foncière sur le foncier non bâti car la règle des liens entre les 3 taxes n'est pas respectée. Cependant il existe une disposition dérogatoire possible mais qui entraînera des conséquences, : c'est-à-dire qu'il ne pourra pas y avoir de hausse des taux durant les 3 prochaines années. L'autre solution étant la suppression de la décision de baisse du taux.

Mr le Maire fait part de ses observations à ce sujet : dans cette période où les budgets sont serrés et entraînent des reports de travaux ; considérant également la baisse des subventions et la fin du mandat avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale dans moins d'un an, il propose l'annulation de la décision de baisse votée lors de la précédente réunion.

Le conseil municipal décide de procéder au vote à bulletins secrets. A la question suivante : POUR LA BAISSSE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI : 8 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Les taux suivants sont confirmés pour 2025 :

Taxe sur le foncier bâti :	35.00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	56.82 %
Taxe d'habitation Résidences secondaires :	18.54 %.

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 4 venelle de l'ancienne douane » :**

Mr le Maire soumet au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître MOMPERT, notaire à Fontenay-le-Comte, concernant les biens cadastrés B 1988, situé au 4, venelle de l'ancienne douane,

Les membres du conseil municipal estiment que cette propriété ne présente pas d'intérêt immédiat pour la collectivité. En conséquence, il renonce à faire valoir son droit de préemption concernant la parcelle ci-dessus.

➤ **Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal adopte l'instauration du télétravail pour le service administratif. Ce projet sera adressé au comité social territorial pour avis avant validation.

**2) Informations diverses :**

*Le point sur l'avancement du RPI :*

Mr le Maire fait part des réunions qui ont eu lieu avec les différents partenaires de cette nouvelle organisation : les élus référents scolaires des communes et l'inspectrice d'académie. Des sujets sont encore à mettre au point, notamment le transport scolaire et l'harmonisation des tarifs de cantine. Une visite de l'école de Damvix est programmée le 23 avril. Pour les élus. On nous fait savoir que des réponses relatives à l'organisation sont attendues par les familles concernées.

Le point sur le patrimoine communal :

Mr le Maire rappelle que la brasserie La Cibulle n'est plus locataire de l'espace communal situé rue de la poste. D'autre part, il informe le conseil municipal du départ de la coiffeuse qui souhaite arrêter son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2025. L'avenir des activités et des locaux commerciaux sera discuté lors de la réunion de la commission « urbanisme-cadre de vie » prévue jeudi 17 avril.

- Bilan de la commission « Tourisme » : Mme VALADE étant absente, ce sujet est reporté.

- Bilan de la commission « Enfance-Jeunesse » : Mr Cédric GESTRAUD fait part des dernières activités du foyer des jeunes. Il ajoute qu'un rendez vous à la banque est prévu pour l'ouverture du compte et que les jeunes demandent l'accès à la wifi.

- Bilan de la commission « Culture-Patrimoine » : Le festival des dragons est évoqué, cependant Mme DENIS étant absente, le compte rendu de cette commission sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Personnel communal :

A partir du 1<sup>er</sup> mai, Christophe DOURTHE va reprendre son activité au sein du service technique. Le contrat de Mr Nicolas CHEVRIER sera reconduit pour 6 mois à partir du 5 mai afin d'assurer un renfort tant au niveau communal que touristique. Mr le Maire ajoute que le recrutement d'agents est en cours pour le remplacement de Mme GELOT, à l'accueil de la mairie, et de Mme PERU, à l'agence postale, car elles vont partir à la retraite.

Affaires diverses :

Mr Gestaud fait savoir qu'il a demandé un devis carrelage pour la réparation de la pataugeoire. Cette dernière a été réparée par les agents techniques en 2024, il en sera de même cette année.

Il est ajouté qu'un lieu de stockage du kit sport est à trouver près du terrain multi sports.

La cérémonie du 8 mai : L'organisation habituelle sera appliquée Mr le Maire fait part du regroupement des associations d'anciens combattants de Damvix et de Maillé

Départ de Mr Laurant BAUDIN

**3) Questions diverses :**

Mme Neveu fait part de vols de fleurs dans le quartier St Nicolas.

Mr Praile fait savoir qu'une remorque est stationnée dans la venelle du bief communal, empêchant tout accès. Il ajoute que le parking de l'annexe a été transformé en dépôt de tas divers et variés.

Mr le Maire ajoute que certains tas de cailloux appartiennent au sydev et qu'une plateforme béton a été réalisée pour le stockage des bacs poubelles.

Mme Lucas met l'accent sur l'entretien bien fait de la commune par les employés communaux.

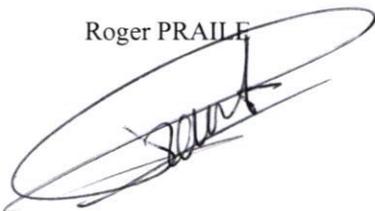
Mme Charrier ajoute que le chemin des poulaillers est en très mauvais état.

Mr Caquineau justifie son intervention de tonte sur le stade avant le week end Oval'Autisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

Le Secrétaire de séance,

Roger PRAILE



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

